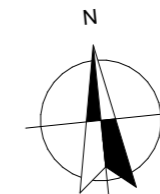


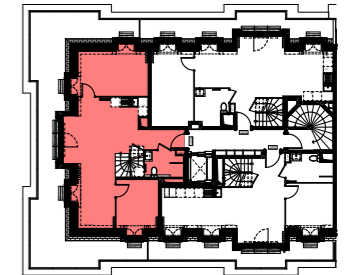
LEGENDE :

PF : Porte fenêtre
 F : Fenêtre
 VR : Volet roulant
 VB : Volet battant
 GC : Garde corps
 PV : Pare vue
 R : Réfrigérateur
 LL : Lave linge
 LV : Lave vaisselle
 C : Cuisson
 LC : Linéaire complémentaire
 TRI : Tri sélectif
 RP : Robinet de puisage



LE BLANC MESNIL

BATIMENT 2



ETAGE 5

LOGEMENT 4 PIECES - DPX BAS

LOGEMENT	CAGE	ETAGE	APPART.
1252	2A	ETAGE 5	2

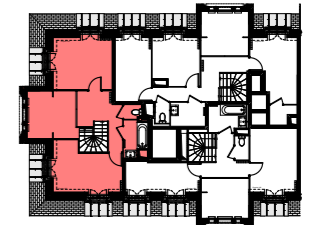
Entrée	3,58
Séjour/Cuisine	30,75
Chambre 1	14,25
Chambre 2	9,47
Chambre 3	13,52
Chambre 4	13,20
Rgt	0,58
SdB	3,47
SdE / WC	4,40
WC	1,12
Mezzanine	8,10
	102,44 m²
Terrasse	49,12
	49,12 m²
	151,56 m²

INDICE : MODIFIÉ LE :

DATE : 26/06/2024 ECHELLE :

Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations, ne sont pas tous représentés. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCCV se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (Escaliers, différences de niveaux).
 Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~3cm pour les loggias au R.D.C. et de ~16cm pour les balcons, les terrasses étanchées.





LOGEMENT 4 PIECES - DPX HAUT

LOGEMENT	CAGE	ETAGE	APPART.
1252	2A	ETAGE 6	2

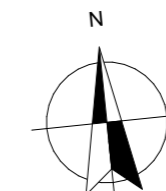
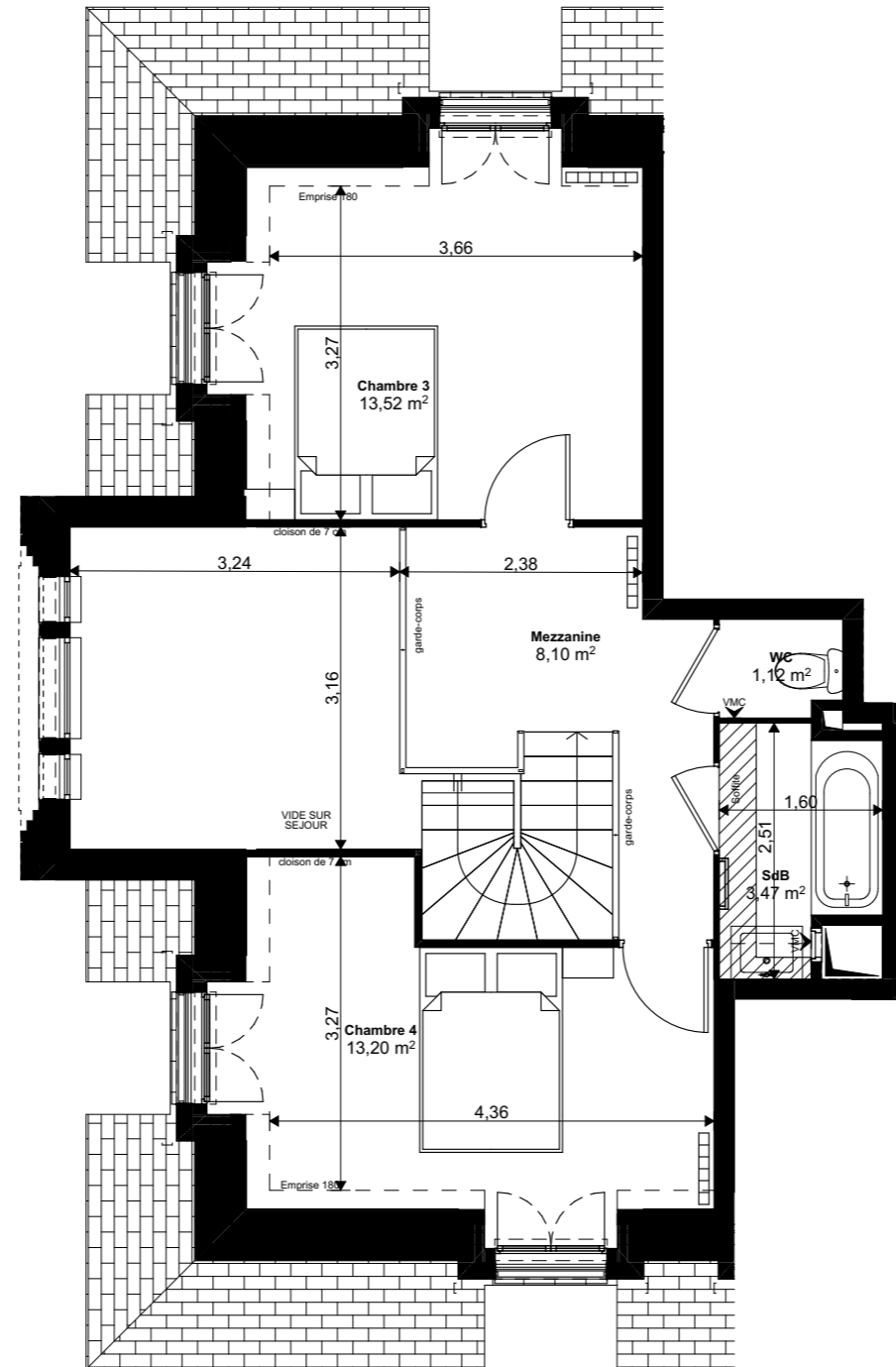
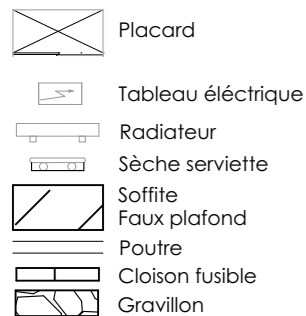
Entrée	3,58
Séjour/Cuisine	30,75
Chambre 1	14,25
Chambre 2	9,47
Chambre 3	13,52
Chambre 4	13,20
Rgt	0,58
SdB	3,47
SdE / WC	4,40
WC	1,12
Mezzanine	8,10
	102,44 m²
Terrasse	49,12
	49,12 m²
	151,56 m²

INDICE : MODIFIÉ LE :

DATE : 26/06/2024 ECHELLE :

LEGENDE :

PF : Porte fenêtre
 F : Fenêtre
 VR : Volet roulant
 VB : Volet battant
 GC : Garde corps
 PV : Pare vue
 R : Réfrigérateur
 LL : Lave linge
 LV : Lave vaisselle
 C : Cuisson
 LC : Linéaire complémentaire
 TRI : Tri sélectif
 RP : Robinet de puisage



Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations, ne sont pas tous représentés. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCCV se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (Escaliers, différences de niveaux).
 Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~3cm pour les loggias au R.D.C. et de ~16cm pour les balcons, les terrasses étanchées.

